

## FORMULAIRE DE VOTE PAR PROCURATION

Assemblée Générale Ordinaire d'IéS du 13 décembre 2025

Je soussigné-e \_\_\_\_\_<sup>(1)</sup>,

demeurant / siège social \_\_\_\_\_,

déclare donner procuration à \_\_\_\_\_<sup>(2)</sup>,

pour me représenter à l'Assemblée ci-dessus indiquée et à toute autre Assemblée qui, par suite de défaut de quorum, serait ultérieurement convoquée avec le même ordre du jour, signer la feuille de présence, les procès-verbaux et toutes autres pièces, prendre part à toutes délibérations et mettre tous votes sur les questions à l'ordre du jour, et généralement, faire le nécessaire.

Sont joints à cet envoi les documents prévus par la loi.

Les projets de résolutions figurent à la fin du rapport de gestion.

Toute formule non parvenue avant le 5 décembre 2025 ne sera pas prise en compte.

Fait à \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_\_

Signature (Faire précéder de la mention « bon pour pouvoir »)

## UTILISATION DU FORMULAIRE

A défaut d'assister à l'Assemblée, le coopérateur a la faculté de choisir entre l'une des deux formules suivantes :

- donner procuration à un autre coopérateur ou à son conjoint ou partenaire de PACS ;
- adresser une procuration à IéS sans indication de mandat.



Le document doit être signé de manière manuscrite pour être considéré comme valable.

<sup>(1)</sup> Le coopérateur, signataire du document, indique en lettres capitales ses noms, prénom, adresse. Pour les personnes morales et les représentants légaux, préciser les noms, prénom et qualité du signataire.

<sup>(2)</sup> Pour toute procuration sans indication de mandataire, la Présidence de l'Assemblée Générale émet un vote favorable à l'adoption des projets de résolution proposés ou agréés par le Conseil d'Administration et un vote défavorable à l'adoption de tout autre projet de résolution.

Pour les résolutions relatives à l'élection des administrateur-rices et uniquement dans ce cadre, les procurations sans indication de mandat seront réparties de manière homogène entre les coopérateurs présents.